

Neuvième réunion du Copil
du projet de « Parc éolien Aubépin » sur Cravant,
18 juillet 2023

COMPTE RENDU

Etaient présents : Serge VILLOTEAU Philippe GACONNET Denis COURET Arnaud RABIER Pierrette MARMASSE et Emile ROULEAU représentant de Valorem

Point sur les évolutions du projet.

La puissance du projet évolue, des turbines plus puissantes pourraient être envisagées (passage de 3,6 à 6,2 MW) pour une hauteur similaire à ce qui était au départ envisagé (180m en bout de pale). Projet total de 37,2 MW.

Le passage de turbines de 3,6 MW à 6,2 MW permet d'obtenir une production électrique supérieure. On passe d'une production estimée de 50 760 MWh annuel à 81 612 MWh annuel, soit une hausse de 60% de la production. La différence vient du type de turbine utilisée : les éoliennes initialement envisagées avaient un diamètre de rotor de 131m alors que les nouvelles ont un diamètre de 150m (dimension maximale). Cela vient du fait que la surface balayée par le vent est plus grande, et le rapport d'augmentation est à peu près le suivant : si on multiplie par deux la surface balayée, on produit 4 fois plus d'énergie.

Un poste de livraison supplémentaire a dû être projeté (3 postes au total) car leur capacité d'accueil est d'environ 17 MW.

Pour l'offre d'électricité verte envisagée comme mesure de compensation pour les riverains directement exposés au parc, il est possible d'allouer tout ou partie des 84 000 € sur un nombre de foyer donné. Le choix des foyers concernés ainsi que de la modalité de distribution nécessitera un arbitrage (par exemple, pour les foyers ayant une visibilité directe sur le projet...)

Le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

Un décalage du dépôt sera opéré du fait de l'attente de mesures du mât (chiroptère notamment) et de validations foncières. Un dépôt à l'été 2023 est envisagé. Le résumé non technique (RNT) comprenant une présentation simplifiée du projet à destination des élus de Cravant et de toutes les communes ayant une frontière

commune avec Cravant a été distribué en juillet 2023. Le document contient les grands enjeux qui ont permis d'aboutir à l'implantation et fut présenté lors du COPIL. Ce document fait partie du dossier d'étude d'impact qui sera analysé par les services de l'Etat. Une des mesures de réduction présentée dans le RNT concerne une bourse aux arbres d'un montant de 15 000 € qui sera alloué aux habitants qui ont une vue directe sur le par cet qui en feront la demande. Cela représente 300m de linéaire de haie.

Le planning envisagé à ce jour est le suivant :

Prochaines dates clés – planning prévisionnel

- Juillet 2023: résumé non technique en mairie
18 juillet : COPIL 9 présentation du RNT
 - Été 2023 : dépôt de la demande d'autorisation environnementale
 - ... - janvier 2024 : réponse aux demandes de compléments & instruction
 - Mars 2024 : Instruction jusqu'à recevabilité
2nd semestre 2024 : enquête publique
 - S1 2025 : autorisations initiales obtenues (si pas de recours)
 - 2026-2027 : obtention du tarif de vente d'électricité
- Closing financier
Démarrage du chantier

A noter que le planning sera susceptible d'évoluer en fonction de l'avancement de l'instruction.